

**COMMUNE DE BOIGNY-SUR-BIONNE – NEXITY FONCIER CONSEIL SNC**  
**PROJET DE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DE LA CLAIRIÈRE**  
**MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Le projet de création de la ZAC de la Clairière à Boigny-sur-Bionne a fait l'objet, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, d'une évaluation environnementale. Il a été soumis à l'examen de l'Autorité environnementale, saisie en date du 20 juillet 2018. Cette dernière ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois imparti au titre du Code de l'environnement. Par conséquent, elle est réputée n'avoir émis aucune observation sur le dossier soumis à son examen.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, **le dossier d'évaluation environnementale du projet, ainsi que l'information relative à l'absence d'avis de l'autorité environnementale, seront mis à disposition du public du 24 octobre 2018 au 23 novembre 2018 inclus**, dans les conditions suivantes :

- Le dossier sera consultable par voie électronique à l'adresse internet suivante : <http://boignysurbionne.fr/>

Le public pourra consigner ses observations par voie électronique, à l'adresse mail suivante : [urbanisme@boignysurbionne.fr](mailto:urbanisme@boignysurbionne.fr)

- Le dossier sera également consultable, en version papier, à la Mairie de Boigny-sur-Bionne - 3 rue de Verdun, 45 760 BOIGNY-SUR-BIONNE - aux heures d'ouverture habituelles :

*Le lundi, mercredi et vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,*

*Le mardi et jeudi, de 14h00 à 18h00,*

*Le samedi (uniquement le 27 octobre 2018 et le 10 novembre 2018), de 9h30 à 12h00.*

Un registre papier sera tenu à disposition dans les mêmes conditions pour permettre au public de consigner ses observations.

L'ensemble des observations du public devra parvenir à la Mairie de Boigny-sur-Bionne, au plus tard le 23 novembre 2018, dans les conditions précisées ci-avant, ou par courrier, à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Boigny-sur-Bionne - 3 rue de Verdun, 45 760 BOIGNY-SUR-BIONNE.

Tout renseignement pertinent, ou toute précision sur les conditions de cette mise à disposition, pourront être obtenus auprès de :

- Madame Cécile SAVOYE, Service Urbanisme, Foncier et Marchés Publics, par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail à l'adresse suivante : [urbanisme@boignysurbionne.fr](mailto:urbanisme@boignysurbionne.fr)
- Monsieur Mathieu ERNST, Société Nexity Foncier Conseil, aménageur de la ZAC de la Clairière, par mail à l'adresse suivante : [mernst@nexity.fr](mailto:mernst@nexity.fr)

Au terme de la mise à disposition, un bilan sera dressé et approuvé en Conseil municipal, préalablement à l'approbation du dossier de création de la ZAC de la Clairière.